

MAIRIE D'AUGY SUR AUBOIS

COMpte Rendu Sommaire de la Seance du Conseil Municipal

Du 10 mars 2015

Madame le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2015 est adopté.

ADHESION A L'AGENCE DE L'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER

Madame le Maire présente la création de l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE du CHER initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 12 janvier 2015.

L'objectif de l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance technique et administrative susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de l'ingénierie territoriale, des aménagements urbains, de la voirie, des bâtiments, l'eau et l'assainissement, de la gestion des déchets, des projets de développement durable, de la valorisation des zones naturelles, des créations d'équipements et de services à la population, l'accompagnement des structures de restauration municipale.

L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'AGENCE, par son assemblée générale où chaque collectivité sera représentée par le délégué qu'elle aura désigné, et par un Conseil d'Administration où les collectivités adhérentes seront représentées par les délégués choisis en assemblée générale.

Pour adhérer à l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER, les collectivités intéressées doivent délibérer et s'acquitter d'une contribution annuelle. Pour l'année 2015, cette cotisation est fixée à un euro par habitant. Pour les années suivantes, la cotisation sera fixée par le conseil d'administration.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 12 janvier 2015 du Conseil général du Cher décidant de la création d'une agence départementale et approuvant ses statuts ;

Vu les statuts de l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER ;

Considérant l'invitation du président du Conseil général à délibérer pour adhérer à l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER ;

Considérant la nécessité pour la commune d'adhérer à l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER afin de bénéficier de son assistance technique et administrative dans les domaines de l'ingénierie territoriale, des aménagements urbains, de la voirie, des bâtiments, l'eau et l'assainissement, de la gestion des déchets, des projets de développement durable, de la valorisation des zones naturelles, des créations d'équipements et de services à la population, l'accompagnement des structures de restauration municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'adhérer à l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER ;
- **ADOpte** les statuts de l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée départementale du 12 janvier 2015 et annexés à la présente délibération.
- **DESIGNE** Madame COMBAT Déborah pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame le maire porte à la connaissance des conseillers les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'exercice 2014.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Prévues : 348 650.00 €

Réalisées : 253 517.44 €

Recettes :

Prévues : 348 650.00 €

Réalisées : 266 998.41 €

Excédent de fonctionnement : 13 480.97 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Prévues : 192 470.00 €

Réalisées : 141 151.55 €

Recettes :

Prévues : 192 470.00 €

Réalisées : 125 965.46 €

Déficit d'investissement : -15 186.09 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat 2013	Part affectée à L'invest 2014	Résultat 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	39 847.12		- 15 186.09	24 661.03
Fonctionnement	125 954.69	50 000.00	13 480.97	89 435.66
Total	165 801.81	50 000.00	- 1705.12	114 096.69

Le compte administratif 2014 dégage un excédent global de clôture de : 114 096.69 €

Le conseil municipal a discuté des orientations à donner à l'exercice à venir.

PLANNING ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le planning a été établi pour les deux tours de scrutins.

QUESTIONS DIVERSES

Information

- Mme le maire informe que le local demandé par le comité des fêtes a été libéré et qu'elle a donné l'autorisation au comité de l'utiliser.

A Augy-sur-Aubois, le 17 mars 2015
Le Maire,

